

L'AFSCA informe les agriculteurs touchés par les inondations

Toutes sortes de contaminants biologiques (par exemple, des bactéries et des champignons) et chimiques (par exemple, des résidus de mazout) peuvent être restés sur des terrains et parcelles inondés après que l'eau se soit retirée. En outre, les réserves d'eau utilisées pour abreuver les animaux ou arroser les plantes peuvent également avoir été contaminées. Dans certains cas, cette contamination pourrait s'avérer nocive pour les humains, les animaux et/ou les plantes.

Il n'est pas possible de déterminer de manière simple à quels risques un certain champ ou un certain approvisionnement en eau a été exposé. C'est donc dans ce cadre que l'AFSCA souhaite aider les agriculteurs qui ont été touchés par des inondations.

L'AFSCA donne donc les conseils généraux suivants aux agriculteurs concernés dans le cadre de leur autocontrôle :

L'eau provenant de puits d'eau potable inondés, de citernes d'eau de pluie et d'autres sources d'approvisionnement en eau doit être analysée pour déterminer si elle est toujours appropriée pour l'usage prévu. Les paramètres (contaminants) pouvant être analysés dans l'eau sont listés dans les tableaux 1 et 2 du document « [Liste des principaux organismes \(micro\)biologiques pathogènes et contaminants pouvant être présents dans l'eau lors d'une inondation en Belgique \(extrait de l'avis 25-2013 du Comité scientifique\) et les analyses pertinentes pouvant être réalisées sur les produits destinés à l'alimentation humaine ou animale](#) ».

- Si peu de temps (jusqu'à 2 semaines) avant la récolte d'une culture destinée à être consommée crue, et la partie comestible des fruits et légumes entre en contact direct avec l'eau d'inondation, il est recommandé de ne pas récolter pour la consommation ou l'alimentation animale. Si la récolte a lieu plus tardivement et/ou pour les produits végétaux qui ne sont pas prêts à être consommés, il est recommandé d'effectuer un suivi complémentaire.
- En ce qui concerne l'utilisation ultérieure des champs ou prairies ayant été inondés :
 - o il est recommandé de ne pas les utiliser pour faire paître les animaux ni pour récolter des aliments pour animaux pendant au moins 6 mois ;
 - o en ce qui concerne les semis destinés à être récoltés, une analyse du sol est recommandée, ce qui devrait aider à prendre les mesures appropriées et à choisir les plantations adéquates.

L'AFSCA peut également aider les agriculteurs touchés qui souhaitent encore récolter les cultures d'un champ ou d'un lieu de production inondé. Dans ce cas, une évaluation des risques est nécessaire et des analyses des produits peuvent permettre de déterminer si les produits récoltés sont sans danger pour la consommation humaine et/ou animale. Un agriculteur qui se trouve dans cette situation peut contacter son Unité Locale de Contrôle AFSCA et fournir les informations de base nécessaires relatives au problème identifié. Les paramètres (contaminants) pertinents pouvant être analysés dans les produits (denrées alimentaires ou aliments pour animaux) sont listés dans les tableaux 1 et 2 du document « [Liste des principaux organismes \(micro\)biologiques pathogènes et contaminants pouvant être présents dans l'eau lors d'une inondation en Belgique \(extrait de l'avis 25-2013 du Comité scientifique\) et les analyses pertinentes pouvant être réalisées sur les produits destinés à l'alimentation humaine ou animale](#) ».

De plus amples informations sur les risques en cas d'inondations peuvent être trouvées

dans ;

- [l'Avis 25-2013 du Comité scientifique sur l'Evaluation des risques pour la sécurité alimentaire des conséquences des inondations \(dossier auto-saisine SciCom 2011/06\).](#)

De plus amples informations sur les risques microbiologiques dans les denrées alimentaires végétales et sur l'hygiène des productions primaires végétales peuvent être trouvées dans les documents suivants :

- [Avis du comité scientifique 11-2017 sur la priorisation des risques microbiologiques et directives pour garantir la sécurité alimentaire microbiologique des denrées alimentaires végétales crues et minimalement transformées en Belgique. \(SciCom 2013/12 : auto-saisine\)](#)
- [Communication de la Commission 2017/C 163/01, relative à un document d'orientation concernant la gestion, grâce à une bonne hygiène au stade de la production primaire, des risques microbiologiques posés par les fruits et légumes frais.](#)